

sommée au Canada, il est à supposer que le prix de la farine augmenterait.

En dernier lieu, dans ma propre région, l'effet dévastateur sur le moral dans les ports de l'Atlantique est quelque chose qui me donne parfois des cauchemars. Il m'est très difficile de l'exprimer en paroles, mais je sais que pour bien des débardeurs et d'autres ouvriers travaillant sur les quais à Halifax et, j'en suis certain, aussi à saint-Jean et probablement à Montréal, l'effet dévastateur ne fait que commencer à se faire sentir.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la suppression de la subvention à la farine d'exportation est reliée, bien sûr, à l'abrogation de l'article 272

Ajournement

de la loi sur les chemins de fer concernant les tarifs de l'Atlantique et de l'Est. Le ministre a, en parlant du caractère déprimé du commerce mondial de la farine, noté que cela s'est produit en dépit des subventions et n'a en fait rien à voir avec elles. Comme la tendance est vers l'auto-suffisance nationale dans ce domaine partout dans le monde, les perspectives d'expansion des niveaux actuels d'exportations ou de leur rétention à moyen terme ne semblent pas favorables. Le ministre a néanmoins minutieusement étudié les instances qui lui ont été présentées par l'Association nationale des meuneries du Canada, mais n'estime pas qu'on ait réussi à justifier le maintien de la subvention.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

FIN DU VOLUME XI